

Cas d'école : l'effacement de l'étang de la Sorlière.

HAUTE-SAÔNE

« Pollué », l'étang de la Sorlière à Preigney va disparaître, les poissons seront retirés le 28 mars



Le plan d'eau de Cintrey voué à disparaître. Photo Jean-François Bague

Aux grands maux, les grands remèdes. Juillet 2025, des centaines de poissons morts sont retrouvés en aval du plan de Preigney, aussi appelé lac de la Sorlière.

Le 15 juillet, un arrêté préfectoral interdit la pêche et la consommation dans ce plan d'eau situé à Cintrey, et en aval, dans le ruisseau de la Sorlière. Moins d'un an plus tard, la fédération de pêche de Haute-Saône, gérante avec l'association de la Gaule vésulienne de ce plan d'eau de 13 hectares, doit araser la retenue sur demande de la préfecture de Haute-Saône, qui concentrerait trop de pollution venue de l'amont.

• Les poissons seront pêchés et relâchés ailleurs

En clair, il faut supprimer cet étang « qui a, durant des années, retenu la pollution de l'aval », constate Christian Gaussin, président de la commission environnement au sein de la fédération de pêche de Haute-Saône. « La qualité de l'eau était très mauvaise en aval de l'étang, sur environ 3 à 4 kilomètres », explique le bénévole, au point que la densité de poissons était nulle ou très faible. Pollution due notamment aux rejets sans qu'une source précise ne soit citée. Le 28 et 29 mars, la vidange débutera avec les techniciens de la fédération de pêche. « Nous avons choisi de vidanger assez rapidement pour bénéficier de températures encore fraîches, permettant aux poissons de survivre », indique la fédération.

Les brochets, carpes, brèmes [...], seront alors récupérés vivants, puis conduits vers d'autres lieux du domaine public, rivières ou étangs. Désormais, il faudra s'atteler à gérer les pollutions en amont.

Haute-Saône

La vidange d'un étang stoppée après l'intervention d'une association

C'est en lisant notre article sur la disparition annoncée du plan d'eau de la Sorlière, à Preigney, que la Commission de protection des eaux (Cpepsc), une association de protection de la nature, a alerté la préfecture de Haute-Saône sur la possible destruction d'espèces protégées d'amphibiens et d'oiseaux nicheurs que la baisse du niveau d'eau allait entraîner. L'État avait validé l'opération via un arrêté du 5 mars. La pêche, prévue samedi 28 et dimanche 29 mars, semble compromise.

Les 6,5 hectares du plan d'eau de la Sorlière, partagé entre les communes de Cintrey et Preigney, font couler de l'encre. D'abord chez certains pêcheurs, peu enclins à perdre un secteur de pêche même s'ils sont conscients que « leur » étang créé en 1977 est régulièrement pollué par la prolifération de cyanobactéries. En juillet 2025, une importante mortalité de poissons avait été constatée, pollution multifactorielle que l'État, avec la fédération de pêche de Haute-Saône, a décidé de limiter en vidant l'étang pour l'araser ensuite.

Le site qui recueille de beaux spécimens, notamment des carpes déplacés depuis le lac de Vaivre, n'a pas été vidé depuis 2003.

« La période pour le vider est mal choisie ! », s'étonne la Commission de protection des eaux (Cpepsc), une association ré-



Le plan d'eau de Cintrey, pollué, est voué à disparaître. Mais la date de la vidange, au printemps, serait mal choisie selon une association de protection de la nature. Photo Jean-François Bague

gionale agréée de protection de la nature et du patrimoine.

« Il faut reporter la vidange à l'automne », selon la Cpepsc

« Nous avons été informés par un article de *L'Est Républicain* des travaux. Cette solution de vidange apparaît précipitée pour deux raisons : la période est inadaptée car elle ne prend absolument pas en compte le cycle de reproduction des amphibiens et la seconde raison est l'absence de recherche de la cause de la pollution », poursuit le président de la Cpepsc,

Christophe Morin. Au moins deux espèces protégées se reproduisent sur le site, le crapaud commun et la grenouille rousse. L'étang héberge sur sa partie amont deux couples de nicheurs de héron cendré. Avec la baisse du niveau d'eau qui a débuté le 11 mars, des œufs des amphibiens ne seraient plus viables. « Le mal est fait car le niveau a baissé de 80 centimètres », estime la Cpepsc.

Selon nos informations, la vidange aurait été stoppée le 18 mars suite au courrier envoyé le 16 mars au préfet de la Haute-Saône par la Cpepsc. Un arrêté de la Direction départe-

mentale des territoires (DDT) du 5 mars validait pourtant cette opération ainsi que l'interdiction de pêche.

Recours au tribunal administratif de la société de pêche

La destruction d'individus d'espèce protégée, un délit réprimé par le code de l'environnement prévoit jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende, pourrait être imputée à l'opérateur, le syndicat à vocation unique d'aménagement du plan d'eau, et à l'exécutant, la fédération de pêche de Haute-Saône. « Au vu de ces

éléments, il convient de reporter l'opération à une période moins préjudiciable pour la faune sauvage », poursuit le président de l'association environnementale. Même son de cloche du côté de l'association de pêche de protection du milieu aquatique de la Gaule vésulienne (Appma) qui gère le plan d'eau depuis deux ans. Elle a déposé un recours le 9 mars 2026 au tribunal administratif de Besançon pour que la vidange et l'arasement annoncé de l'étang soient stoppés. Recours qui n'a pas été étudié à l'heure où nous bouclons ces lignes.

« On sait la qualité de l'eau mauvaise, que le moine (système qui permet l'évacuation de l'eau, N.D.L.R.) est défectueux ce qui complique la vidange et l'évacuation des eaux de fond. On demande une seconde expertise pour évaluer les sources de pollution. Assécher cet étang pour le mettre ensuite en zone humide, d'accord, mais quid des boues potentiellement polluées ? », interroge Fabien Marques, le président de la Gaule vésulienne. Ni la préfecture de Haute-Saône, ni la fédération de pêche de Haute-Saône, n'ont pu répondre dans le délai imparti. L'opération de vidange prévue samedi 28 et dimanche 29 mars semble compromise. Quant à la pêche, elle demeure, par arrêté préfectoral, interdite sur ce plan d'eau dont les flots, d'ordinaire si calmes, paraissent mouvementés.

• Édouard Choulet

L'affaire de l'étang de la Sorlière, en Haute-Saône, illustre parfaitement un glissement de responsabilité.

Cet étang, accusé de "concentrer la pollution", a en réalité joué pendant des années le rôle de filtre naturel, retenant ce que l'amont lui envoyait. La décision de l'araser revient à supprimer le filtre sans s'attaquer à la source. Ce que l'on présente comme un assainissement risque fort de devenir un transfert de pollution. Avant de détruire un plan d'eau au motif qu'il concentre des polluants, il convient de se poser une question élémentaire : d'où viennent-ils ? Tant que cette question restera sans réponse, et sans action corrective à la source, aucune destruction d'étang ne résoudra quoi que ce soit. Elle ne fera que déplacer le problème, en le rendant moins visible, et donc plus difficile à traiter.

Parmi les sources d'apports en nutriments souvent négligées dans ce débat, il en est une pourtant bien documentée : les amorçages utilisés dans la pratique de la pêche. Farines, graines, pellets, appâts organiques en quantité qui sont introduits régulièrement dans un plan d'eau fermé ou peu renouvelé. Ils contribuent de façon significative à l'enrichissement du milieu en matières organiques et en phosphore, carburant direct des proliférations algales et bactériennes. C'est une réalité agronomique et écologique. Il est donc pour le moins surprenant que les gestionnaires de cet étang, qui en avaient la charge depuis des années, ne s'interrogent à aucun moment sur la part de responsabilité que leurs propres pratiques ont pu jouer dans la dégradation du milieu. Demander la destruction de ce qu'on a géré, sans la moindre remise en question, fragilise la crédibilité de la démarche et devrait, au minimum, appeler à davantage d'humilité dans le diagnostic.

A noter aussi que l'article mentionne que la dernière vidange de cet étang date de 2003...vous avez dit gestion ?

Cyanobactéries : ne faisons pas des étangs les boucs émissaires du changement climatique et du manque de gestion.

À mesure que les effets du changement climatique deviennent visibles dans nos territoires, les milieux aquatiques sont de plus en plus scrutés. Parmi les phénomènes mis en avant, le développement des cyanobactéries suscite inquiétudes et débats.

Certains y voient déjà un nouvel argument contre les étangs, présentés comme des milieux favorisant leur prolifération. Cette lecture repose sur une simplification qui mérite d'être analysée. Car au fond, une question essentielle se pose : **les cyanobactéries sont-elles un problème en soi, ou le symptôme d'un déséquilibre plus profond ?**

Les cyanobactéries ne sont ni nouvelles, ni accidentelles. Présentes depuis plus de 2,5 milliards d'années, elles ont contribué à façonner l'atmosphère terrestre et à permettre l'émergence de la vie.

Les qualifier de "pollution" est donc scientifiquement inexact. Ce qui interroge aujourd'hui, ce n'est pas leur existence, mais leur prolifération dans certaines situations, et pouvons-nous agir ?

Les épisodes de développement massif de cyanobactéries, les "efflorescences", sont désormais bien documentés. Ils résultent de la combinaison de plusieurs facteurs :

- L'élévation des températures liée au changement climatique
- L'accumulation de nutriments, notamment d'origine agricole
- Des conditions hydrologiques favorisant la stagnation de l'eau

Cette lecture n'est pas nouvelle. Les travaux du Docteur Claude Vast ont depuis longtemps montré que les déséquilibres des milieux aquatiques trouvent leur origine dans la perturbation de paramètres fondamentaux : oxygène, charge organique, température. Les cyanobactéries ne sont pas la cause du déséquilibre. Elles en sont l'expression. Entre autres, les travaux du Dr Vast sont corroborés par ceux de Christophe Laplace-Treytore, de Joël Robin et al. (*Hydrobiologia*, 2014), ainsi que par la thèse de David Pobel (août 2006).

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines. Il serait irresponsable de le nier. Mais il serait tout aussi erroné d'en faire une généralité. Toutes les cyanobactéries ne sont pas toxiques. Toutes les proliférations ne présentent pas de danger. Et les épisodes à risque sont, dans leur grande majorité, localisés, temporaires et surveillés.

La question n'est donc pas de nier le risque, mais de le comprendre et le gérer avec discernement. Car il ne faut pas perdre de vue l'essentiel : **les étangs sont avant tout des réserves d'eau**. Et dans un contexte de changement climatique, l'eau devient une ressource toujours plus précieuse, parfois critique.

Supprimer ces stocks d'eau au motif qu'ils réagissent aux déséquilibres climatiques et environnementaux serait une erreur majeure. Ce serait confondre une alerte avec une cause, et prendre le risque d'affaiblir durablement notre capacité de résilience. Notre société consacre déjà des moyens considérables pour rendre l'eau potable et sécuriser ses usages. Pourquoi, dès lors, ne pas investir avec la même ambition dans l'amélioration des conditions écologiques des milieux aquatiques ? Pourquoi choisir d'éliminer, quand il est possible de comprendre, d'adapter et de gérer ?

La crainte des cyanobactéries est légitime. Mais elle ne doit pas conduire à des décisions irréversibles, dictées par l'émotion plutôt que par la raison. Ce n'est pas seulement la qualité de l'eau qui est en jeu, mais **sa présence même dans nos territoires** et avec elle, notre capacité à continuer à y vivre, à produire et à nous adapter.

Les étangs : révélateurs des déséquilibres, pas leur origine

Dans ce débat, les étangs sont trop souvent désignés comme responsables. En réalité, ils jouent un tout autre rôle. En ralentissant l'eau, en retenant les sédiments et en concentrant les nutriments, les étangs agissent comme des **révélateurs écologiques**. Ils rendent visibles des déséquilibres qui, sans eux, resteraient diffus ou seraient transférés vers d'autres milieux : rivières, nappes, zones littorales.

Supprimer les étangs ne supprime pas les causes de ces déséquilibres. Cela revient, bien souvent, à les déplacer.

Il est préférable de gérer plutôt que de subir. Face aux cyanobactéries, il existe des leviers d'action concrets :

- Améliorer la gestion des étangs (niveaux d'eau, oxygénation, entretien, vidanges)
- Entretien de l'étang par des vidanges régulières et périodes d'assèchement temporaires permettant de réduire la charge organique. En profiter pour assurer un curage partiel mais régulier
- Mettre en place des systèmes diminuant les risques d'anoxie
- Réduire les apports en nutriments à l'échelle des bassins versants et dans l'étang
- Adapter les pratiques agricoles et d'aménagement
- Raisonner les systèmes hydrologiques dans leur ensemble

Un étang bien géré n'est pas un problème. C'est un outil de régulation.

Il faut refuser les raccourcis et choisir la lucidité. La tentation est grande, face à un phénomène visible et parfois inquiétant, de chercher des responsables immédiats. Mais cette approche comporte un risque : celui de confondre symptôme et cause.

Les cyanobactéries sont un signal. Elles traduisent un déséquilibre global de nos systèmes hydrologiques et de nos usages du territoire. Certains étés, on trouve aussi des cyanobactéries dans les gours des rivières et il n'est pourtant pas question de supprimer les cours d'eau.

Dans ce contexte, une question simple mérite d'être posée : **Souhaitons-nous comprendre et corriger ces déséquilibres, ou simplement en faire disparaître les manifestations visibles ?**

Il existe une autre voie : **l'hydrologie adaptative**. Plutôt que d'opposer les milieux ou de désigner des coupables, il est temps d'adopter une approche plus systémique. C'est le sens de l'hydrologie adaptative : une vision qui considère les étangs, les zones humides et les réseaux d'eau comme des **infrastructures vivantes**, capables de réguler, d'amortir et d'accompagner les évolutions climatiques.

Dans cette perspective, les étangs ne sont pas une impasse. Ils font partie des solutions.

Conclusion

Les cyanobactéries ne doivent ni être ignorées, ni instrumentalisées. Elles doivent être comprises. Car au fond, elles sont un thermomètre écologique et dans un monde qui se réchauffe. Ce n'est jamais en cassant le thermomètre que l'on fait baisser la fièvre.

Frederic Garraud

Président d'Etangs de France

03/2026